

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 25 juin 2025

La Caisse d'Épargne Grand Est Europe lance l'assurance habitation à impact pour récompenser l'engagement éco-responsable de ses assurés

Après avoir proposé le crédit immobilier à impact, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe lance, avec BPCE Assurances, une initiative novatrice visant à encourager et à récompenser les comportements éco-responsables de ses assurés en matière d'habitation : l'assurance habitation à impact. Simple, avantageuse et durable, elle s'inscrit dans une démarche globale pour accompagner ses clients dans la transition énergétique et la résilience face aux aléas climatiques grâce à la remise transition énergétique et climatique, un dispositif tarifaire progressif appliqué aux contrats d'assurance multirisque habitation (MRH).

En effet, selon une enquête récente de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), les Français sont sur le chemin d'une consommation plus responsable : ainsi, 80% d'entre eux se disent inquiets des impacts sanitaires et environnementaux, et 78 % sont prêts à changer leurs habitudes pour le bien de la planète. Cette initiative répond ainsi parfaitement aux attentes des assurés de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

Un mécanisme de remise simple, incitatif et attractif

Cette remise tarifaire est accessible à tous les **propriétaires de maisons ou d'appartements assurés pour leur résidence principale ou secondaire avec le contrat Assurance Habitation de BPCE Assurances IARD** commercialisé par la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, sans condition d'ancienneté. Elle concerne également les propriétaires non occupants ou bailleurs.

La remise s'applique immédiatement sur la cotisation d'assurance, elle est **pérenne et croissante jusqu'à 15%** sur toute la durée de vie du contrat **en fonction du nombre de critères éco-responsables réunis** :

- **1 critère éco-responsable** : 5% de réduction
- **2 critères éco-responsables** : 10% de réduction
- **3 critères éco-responsables** : 15% de réduction

Une incitation à l'éco-responsabilité

Pour bénéficier de la remise transition énergétique et climatique, l'assuré doit remplir au moins l'un des critères suivants qui témoigne de son engagement éco-responsable* :

- **Financement de la rénovation énergétique** : l'assuré doit avoir souscrit un prêt personnel Rénovation énergétique ou un Éco-Prêt à taux zéro auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe, ou avoir bénéficié de MaPrimeRénov'.
- **Performance énergétique** : le logement doit disposer d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) classé A ou B.
- **Protection et adaptation aux aléas climatiques** : l'assuré a réalisé des installations ou travaux pour rendre son habitation résiliente aux inondations et/ou au retrait-gonflement des argiles (sécheresse.)

Pour exemple : Julien souscrit un prêt personnel Rénovation énergétique auprès de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe afin de réaliser des travaux dans sa maison. Il remplit ainsi un premier critère éco-responsable et obtient donc 5% de remise sur son assurance multirisque habitation.

Grâce à la réalisation de ses travaux de rénovation, la performance énergétique de sa maison s'est améliorée et elle est désormais classée B en matière de DPE. Julien a donc rempli un deuxième critère, sa remise passe à 10% et il en bénéficiera sur toute la durée de vie de son contrat.

Pour Mikaël LE GALL, membre du directoire de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe : « Cette initiative innovante et concrète illustre une nouvelle fois l'engagement coopératif de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe en faveur de la transition énergétique et climatique. Avec cette remise croissante en fonction du nombre d'actions vers cette transition, nous souhaitons inviter nos clients à adopter une démarche d'amélioration de leur habitat et de valorisation dans la durée de leurs biens immobiliers ».

Pour Corinne Cipièrre, directrice générale de BPCE Assurances : « En tant qu'assureur, nous avons la responsabilité d'encourager des comportements éco-responsables et de jouer un rôle actif dans la transition énergétique et climatique. Cette remise inédite permet de réduire la facture de nos assurés tout en les accompagnant dans la protection de leur foyer. BPCE Assurances s'engage à soutenir chaque foyer dans sa démarche de durabilité, en favorisant des actions de prévention concrètes et en œuvrant pour la préservation de l'environnement. »

* voir conditions générales en agence Caisse d'Épargne Grand Est Europe.

Ce communiqué de presse n'est pas une communication à caractère publicitaire. Il est uniquement à titre informatif et sans valeur contractuelle.

A propos de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe

Acteur bancaire de premier plan, fidèle à ses valeurs coopératives et sociétales, engagé sur son territoire, en proximité avec ses clients, la Caisse d'Épargne Grand Est Europe soutient les projets innovants et contribue au quotidien au développement économique, social, solidaire et environnemental de ses territoires. Financier majeur de l'économie régionale (entreprises, professionnels, collectivités, associations, logement social...) la Caisse d'Épargne Grand Est Europe s'appuie sur 2500 collaborateurs, 1,330 million de clients dont 330 000 sociétaires et 1,9 milliard de fonds propres. La Caisse d'Épargne Grand Est Europe, dont le siège social se situe à Strasbourg, rayonne sur l'ensemble des départements de la région administrative Grand Est. Elle dispose également de sites administratifs à Metz, Reims et Nancy. La Caisse d'Épargne Grand Est Europe est une banque du Groupe BPCE. www.caisse-epargne.fr/grand-est-europe



Contact Presse : Guy Buchmann

Tel : 06 42 43 18 58 - guy.buchmann@cegee.caisse-epargne.fr